

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 Octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine (arrivée à 19 h 44) - Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mme DEBRABANT Marjorie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mme WILLEMS Véronique – Mr BUEMI Bruno.

Ont donné procuration : Mme VANDENBROUCKE à Mme BONNET – Mme DEBRABANT à Mr BLANPAIN – Mme DUTRIEUX à Mr HUON – Mr VERDIERE à Mme WADBLED.

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	20	24

Objet : Mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57**(délib. 2023/04/04)**

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Elle permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux. La M57 est un prérequis indispensable à la mise en place du Compte Financier Unique.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière :

- D'amortissement des immobilisations (qui fera l'objet d'une délibération distincte),
- De natures comptables et codes fonctionnels,

- De gestion des virements de crédits entre chapitres.

En effet, l'instruction comptable et budgétaire M57 offre plus de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire par décision la faculté de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur d'une même section, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le Maire en informe l'assemblée délibérante lors de sa séance la plus proche.

Considérant l'avis favorable du comptable public en date du 24 Juillet 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal à partir de l'exercice 2024.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder par décision à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la mise en place de la M57 – nouvelle nomenclature budgétaire et comptable à partir de l'exercice 2024 et autorise Mr le Maire à procéder par décision à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 12 Juin 2023
Que la convocation du conseil
avait été faite le 12 Octobre 2023
le Maire.